



14/01/2026

**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
(article L.181-10-1 du code de l'environnement)**

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération de Forbach porte de France à Forbach

Une consultation du public par voie électronique est organisée du 9 février 2026 au 9 mai 2026 inclus (3 mois), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France pour son projet de construction de la station de traitement des eaux usées sur la commune de Forbach.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Frédéric Guériot, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale et de permis d'aménager sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7057/>. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier les avis réglementairement requis, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public publiés par le commissaire enquêteur,

- formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7057/> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-7057@registre-dematerialise.fr
- par courrier, à la préfecture de la Moselle, 9 place Jean-Marie Rausch, 57034 Metz cedex 1
- lors des permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France, 110, rue des Moulins 57600 Forbach, le :
 - vendredi 20 février 2026 de 14h à 17h
 - vendredi 10 avril 2026 de 14h à 17h

Le dossier numérique pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous au préalable par courriel à : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation du public, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la fin de la consultation, auprès du préfet de la Moselle, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz cedex 1, aux heures d'ouverture de la préfecture.

Deux réunions publiques seront organisées, en présence du commissaire-enquêteur et du pétitionnaire, 110 rue des Moulins à Forbach, le :

- Mercredi 11 février 2026 à 19h
- Mercredi 29 avril 2026 à 19h

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de la responsable du projet à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à l'adresse suivante : 110, rue des Moulins – CS 70341 - 57608 Forbach - contact : madame Stéphanie Stock - s.stock@agglo-forbach.fr - tél : 03 87 85 72 94.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site internet dédié à la consultation, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).